

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 12 (1904)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Une figure de l'ancien régime : Guillaume de Portes  
**Autor:** Couvreur, Emile  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-13283>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

redevable de ma carrière. » Jacques Vogt avait effectivement commencé ses études musicales à Allschwyl, puis, avec la recommandation du curé et grâce aux subsides de la société d'utilité publique, il alla les continuer à Bâle et à St-Gall, d'où il vint à Fribourg, et, âgé de 22 à 23 ans, il fut chargé du nouvel orgue de St-Nicolas fabriqué par Aloïs Moser.

Voici encore une autre anecdote racontée par M. le capitaine Appenthel :

Je me trouvais en garnison dans un autre village de Bâle-Campagne situé à la frontière argovienne, et je fus logé chez le ministre de l'endroit. Il avait émigré pendant les troubles ; mais il venait de rentrer dans son poste, apprenant que les troupes fédérales occupaient son village. Je fus très bien accueilli. C'était aussi un bon homme, âgé de 60, ans et d'un caractère très jovial. « J'ai invité, me dit-il un jour, un curé du voisinage et je pense que vous aurez du plaisir à dîner avec un ecclésiastique de votre culte. »

L'heure de midi arriva, et le confrère catholique fut exact au rendez-vous. Un bon petit dîner arrosé d'excellent Margræffler nous avait mis en liesse. Au moment du départ, le curé étreignit la main du pasteur qui lui demanda : « A propos, ne voudriez-vous pas me rendre un petit service ? En retournant à votre presbytère vous passerez devant telle maison où se trouve une de mes paroissiennes malade que je n'ai pas le temps de visiter aujourd'hui... Allez, en mon nom et de ma part, lui apporter quelques paroles de consolation. » Le curé nota très exactement l'adresse de la personne en question et s'acquitta fidèlement du message dont on l'avait chargé.

La tolérance était tellement entrée dans les mœurs de Bâle-Campagne que les ecclésiastiques de deux confessions différentes se confiaient mutuellement leurs ouailles !

*(A suivre).*

Abbé Ch. DE RÆMY.

---

## UNE FIGURE DE L'ANCIEN RÉGIME

GUILLAUME DE PORTES

Le nom du colonel de Portes ne saurait être ignoré de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'organisation du canton de Vaud, il y a cent ans. Ils se souviennent que ce champion fidèle d'une cause perdue échangea, en 1805, avec le citoyen Henri Monod, apolo-

giste convaincu du nouvel ordre de choses, une correspondance pleine de saveur et de piquant au sujet du rachat des droits féodaux, correspondance qui, rendue publique, ne fut pas sans provoquer quelque bruit en son temps. Mais, jusqu'ici, sur l'instigateur même de cette joute épistolaire si suggestive, des renseignements biographiques un peu détaillés faisaient défaut. Cette lacune se trouve comblée aujourd'hui, grâce au beau livre qu'avec un zèle pieux, M. Conrad de Mandach vient de consacrer à la mémoire de son bisaïeul sous le titre suivant : *Un gentilhomme suisse au service de la Hollande et de la France. Le comte Guillaume de Portes. 1750-1823, d'après des lettres et documents inédits*<sup>1</sup>.

L'auteur, s'effaçant discrètement derrière son héros, le laisse parler le plus souvent, avec sa candeur confiante, sa bonhomie narquoise, ses manières simples et affables, dignes de lui concilier la sympathie du lecteur, tel, en un mot, qu'il se révèle dans ses lettres et ses notes familières. Elle est attachante cette figure de soldat, fruste et brave, généreuse et loyale, qui, sous une apparence de rudesse guerrière, respire tant de franchise et de bonté.

Le colonel de Portes appartenait à une famille originaire du Dauphiné, établie au dix-septième siècle en Languedoc et dont une branche — celle dont il descendait — devenue protestante, s'était réfugiée en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Son grand-père, au service de Victor-Amédée de Savoie, avait acquis, en 1722, le titre héréditaire de comte, et en 1731 le grade de général d'artillerie. Son père, entré également dans l'armée du roi de Sardaigne, avait été grièvement blessé à la bataille de Coni en 1745. Quant à lui, engagé dès l'âge de treize ans en qualité d'enseigne dans le régiment de son oncle le général de Budé-Montfort, il passa comme lieutenant au service des Etats de Hollande en 1765 et devint lieutenant-colonel en 1787. A cette époque se place une action d'éclat qui l'illustra, la défense du fort d'Amstelveen, devant Amsterdam. Pendant plus de cinq heures, avec moins de trois cents hommes, il résista aux assauts d'un ennemi vingt fois supérieur en nombre, un corps entier de Prussiens sous les ordres du duc de Brunswick. La clairvoyance et l'habileté, le sang-froid et la bravoure dont il fit preuve en cette circonstance, lui attirèrent la considération et l'estime de ses adversaires eux-mêmes. La troupe qu'il commandait en Hollande ayant été licenciée, il offrit ses services au roi de France et obtint, en 1788, le grade de mestre.

<sup>1</sup> *Lausanne*, F. Payot et Cie, *Paris*, Perrin et Cie, éditeurs, 1904 ; un volume in-octavo de II-338 pages, avec un portrait en héliogravure.

de camp d'infanterie et la place de chevalier dans l'institution du Mérite militaire. L'année suivante, quand éclata la révolution, il rentra en Suisse et se fixa dans sa terre de Crassier. En 1803, des propriétaires de redevances féodales le prièrent de défendre à Paris leurs intérêts compromis. Mais la mission dont il consentit à se charger ne fut pas couronnée de succès. Talleyrand accueillit les pétitionnaires par une fin de non-recevoir péremptoire : « Les Suisses, dit-il, qui ont des réclamations à faire ne peuvent plus les présenter qu'à leur gouvernement. Cette conséquence dérive de l'Acte de médiation dans lequel le Premier Consul a fait usage et s'est ensuite démis des pouvoirs qui lui avaient été laissés <sup>1</sup> ». Le landammann Louis d'Affry et la diète réunie à Fribourg ne réussirent pas davantage à régler le litige en question qui ne fut clos définitivement qu'après le congrès de Vienne.

Dans cette négociation, ainsi que dans d'autres circonstances de sa vie, le colonel de Portes se montra ce qu'il était, un homme de l'ancien régime, instinctivement opposé aux innovations et aux aspirations des générations nouvelles. L'éducation première subie au foyer paternel, la carrière des armes qu'il avait embrassée encore enfant, comme aussi ses goûts et ses penchants naturels, son tempérament et son caractère, tout le portait à vouer aux usages, aux traditions et aux croyances du temps passé un respect inviolable et un attachement d'une touchante constance.

Ses premières leçons lui avaient été données par le pasteur du village de Crassier, L.-H. Curchod, dont la fille devait épouser plus tard le banquier Necker. Le vénérable prédicateur inculqua à son élève la rare piété et la foi toute primitive que celui-ci, en un siècle de dissipation et d'incrédulité, à travers la rude vie des camps et la vie frivole des salons, sut garder intacte jusque dans sa vieillesse, si bien que, peu d'heures avant le tragique accident qui causa sa mort, une servante envoyée à sa recherche le trouva, paraît-il, à genoux dans sa chambre, dans l'attitude de la prière.

Les sentiments de déférence et de soumission qui l'animent à l'égard de sa mère sont également caractéristiques. La correspondance intime qu'il entretient avec elle est remplie de détails charmants. « Je pense parfaitement comme vous, ma bonne maman, écrira-t-il un jour, et je vous assure que mon attachement pour mes bons parents ne pourra jamais être contrebalancé par rien et

<sup>1</sup> *Archives du ministère des affaires étrangères*, à Paris. Correspondance diplomatique, fonds suisse, tome 480, pièce 205.

que ma patrie sera toujours là où ils seront ». L'homme de vingt-neuf ans qui fait cette déclaration ingénue n'a pas en lui, à coup sûr, l'étoffe d'un révolutionnaire. Les séjours à l'étranger et notamment à Paris n'altèrent en rien l'âme ni les convictions de ce jeune Suisse sérieux, honnête et naïf qui, dans la capitale, se sent gauche, embarrassé, au milieu d'une société mondaine, brillante et légère, faite pour déconcerter ses habitudes. Il s'applique au reste avec un louable zèle, à observer gens et choses autour de lui ; il cherche à s'instruire de son mieux et prend des notes chaque jour, consciencieusement. Ses opinions toutefois ne changeront guère. La fièvre des réformes qui s'empare de tant de cerveaux à cette époque ne gagne pas le sien. La fermentation des idées libérales en France le laisse calme.

Quel contraste, à ce point de vue, entre Guillaume de Portes et Madame de Staël ! Madame Necker nourrissait la secrète ambition de marier sa fille au modeste et vertueux officier ; mais ce dernier se tint sur une réserve prudente, n'éprouvant pas, à vrai dire, une inclination bien vive pour cette jeune personne trop sûre d'elle-même qui lui faisait des plaisanteries continuelles sur les mœurs et les usages de la Suisse. Il présageait, non sans raison, qu'une telle femme ne saurait convenir à son bonheur et à sa tranquillité. Tandis que l'héroïque combattant d'Amstelveen gardait le culte des souvenirs de l'ancien régime, celle qui aurait désiré « tout comprendre pour tout pardonner », douée d'une imagination impétueuse, d'une intelligence divinatrice et déjà toute moderne, tournait impatientement ses regards vers le siècle nouveau auquel elle appartient de droit.

Entre ces deux personnalités de natures si diverses s'éleva, en 1814, un débat, fort courtois d'ailleurs, relatif à l'autonomie du canton de Vaud et que M. Conrad de Mandach a eu l'excellente idée de nous exposer tout au long en mettant sous les yeux du public les lettres échangées à ce propos. Aujourd'hui, le procès est jugé et la postérité a donné raison à Madame de Staël. Cette dernière disait gracieusement au colonel de Portes : « C'est votre loyauté, Monsieur, qui vous fait aimer les vieilles institutions ». Le mot est juste. En prenant ouvertement parti pour l'oligarchie déchuë, le seigneur de Crassier pensait servir la cause de la justice. Il était même chevaleresque de sa part, semble-t-il, de défendre un gouvernement qui avait eu des torts graves envers sa famille. Mais, à la vérité, celle-ci devait aux Bernois, à côté de certains mauvais procédés, une faveur : des lettres de naturalisation, octroyées en 1701, et qui facilitèrent son établissement dans la contrée. En

outre, en 1793, Leurs Excellences avaient fait remettre à Guillaume de Portes, par le baron d'Erlach, baillif de Lausanne, une épée d'or et le brevet de colonel. C'était plus qu'il n'en fallait pour justifier son loyalisme vis-à-vis des anciens maîtres du pays de Vaud et pour expliquer sa réponse au citoyen Monod en 1805, libellée comme suit : « S'il nous eût été possible de nous joindre aux milices vaudoises pour marcher contre Berne, avec les armées révolutionnaires de la France, c'eût été alors que les mânes de nos pères se seraient levés contre nous, et nous auroient reproché la tache ineffaçable que nous aurions faite à leur nom ».

Guillaume de Portes avait, on le voit, des devoirs à remplir envers la République de Berne, et il s'en est largement acquitté. En avait-il envers le canton de Vaud ? La réponse est embarrassante. Dans ses veines ne coulait pas une goutte de sang vaudois. Ses ancêtres paternels étaient, nous l'avons dit, d'origine française ; la femme de son grand-père, le général Jean-Louis de Portes était une Budé de Genève ; et de Genève également sa mère, une Bertrand ; lui-même était né dans la cité de Calvin. Enfin, les deux communes sur lesquelles se trouvait la petite terre qu'il possédait lui contestèrent en 1803 le droit de bourgeoisie, qu'il ne tenait que de la qualité de seigneur, et, par là, l'exclurent des assemblées électorales. Il dut vivre en étranger dans son pays d'adoption.

On ne saurait, vraiment dans ces circonstances, lui faire un grief d'avoir pensé que le bonheur du pays de Vaud n'était pas attaché à son indépendance, et il ne faut pas davantage lui en vouloir s'il ne comprit pas, comme son frère Louis de Portes, par exemple, observateur plus perspicace, que « la dépendance avilit le caractère des hommes ». Il reste à dire de ce noble cœur qu'il était disposé à vaincre et à oublier ses ressentiments. Cet homme sincère déclara solennellement au citoyen Monod qu'il était loin d'éprouver aucun regret de la destruction des privilèges, qu'il supporterait avec une courageuse résignation et un sentiment de fierté légitime les torts multiples qu'il avait éprouvés et les désagréments fâcheux auxquels il se trouvait exposé tous les jours. Aussi longtemps qu'il vécut, il fit des vœux pour la prospérité de cette patrie qui le reniait mais qu'il aimait malgré tout, à sa manière, et sur le sol de laquelle il repose de son dernier sommeil à l'ombre d'un chêne séculaire, dans le parc du Bois d'Ely.

Emile COUVREU.